



Tél : 54.34.44

Fax : 53.23.79

info@consommation.pf

www.consommation.pf

PRESTATIONS BANCAIRES APPLICABLES AUX PARTICULIERS

MAJ août 2008

A partir des plaquettes tarifaires mises à la disposition du public dans les agences des trois banques locales et de l'OPT nous avons relevé les tarifs d'une sélection de leurs prestations.

D'une manière générale, les tarifs de la Banque de Polynésie ont augmenté de 1% alors que ceux de la Banque de Tahiti ont grimpé de 2%. Ces variations restent néanmoins inférieures à la progression de l'indice des prix de détail à la consommation (+2,63% de juin 2007 à juin 2008), comme l'oblige la réglementation.

NB : La Banque Socredo et les CCP n'ayant pas encore mis à jour leurs tarifs pour 2008, ce sont les tarifs de 2007 qui sont indiqués. L'enquête sera complétée lorsque ces deux établissements diffuseront leurs nouveaux tarifs.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

	BANQUE SOCREDO		BANQUE DE POLYNESIE		BANQUE DE TAHITI		CCP	
	1-oct.-07		1-juil.-07	1-juin-08	15-juin-07	25-sept.-08	14-juin-07	
COMPTE								
Versement minimum à l'ouverture	10 000 F		5 000 F	5 000 F	NC	NC	NC	
Tenue de compte (annuel)	5 400 F		3 362 F	3 410 F	3 804 F	3 876 F	2 300 F	
Compte sans mouvement sur plus de 6 mois dans l'année	NC		NC	NC	5 600 F	5 706 F	3 000 F	
Frais de clôture (1)	2 216 F		2 240 F	2 272 F	1 140 F	1 162 F	gratuit	
RELEVES								
Mensuel par courrier	gratuit		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
Au guichet (à la demande)	1 107 F /mois édité		1 677 F	1 701 F	1 292 F	1 316 F	500 F /relevé mensuel	
A la demande (archives)	2 216 F /document		2 464 F/ recherche	2 499 F/ recherche	NC	NC		

(1) Attention, des frais supplémentaires peuvent se rajouter si le solde du compte n'est pas restitué en espèces (en cas de virement par exemple).

OPERATIONS DE VIREMENT

	BANQUE SOCREDO		BANQUE DE POLYNESIE		BANQUE DE TAHITI		CCP	
	1-oct.-07		1-juil.-07	1-juin-08	15-juin-07	25-sept.-08	14-juin-07	
PONCTUEL								
Interbancaire	220 F		223 F	226 F	279 F	284 F	250 F	
Entre compte de la même banque	gratuit		gratuit	gratuit	gratuit	NC	gratuit	
Impayé sur virement simple	2 164 F		2 576 F	2 613 F	2 910 F	2 965 F	1 500 F	
PERMANENT								
Frais ouverture dossier, modification, annulation	1 528 F		1 791 F	1 817 F	1 567 F	1 597 F	1 300 F	
1er mois interbancaire								
de 0 à 6 mois	2 703 F		1 791 F /dossier et /an	1 817 F /dossier et /an	2 239 F	2 282 F	300 F /virement	
de 6 à 12 mois								
Impayé sur virement permanent	2 216 F		2576 F/dossier	2613 F/dossier	2910 F	2965 F	1500 F	

Au regard des tarifs applicables par les quatre sociétés au 1^{er} juillet 2008, c'est la Banque de Polynésie qui reste la plus abordable pour un virement permanent annuel. Son tarif est de 1 817 F par an et par dossier. Pour le CCP le montant de la prestation est de 3 600 F (300 F x 12) soit presque 2 fois plus que la BP.

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES (factures EDT, Vini, OPT...)

	BANQUE SOCREDO		BANQUE DE POLYNESIE		BANQUE DE TAHITI		CCP	
	1-oct.-07		1-juil.-07	1-juin-08	15-juin-07	25-sept.-08	14-juin-07	
Frais mise en place	3 245 F		1 120 F	1 136 F	1 120 F	1 141 F	1 100 F	
Opposition	2 216 F		1 681 F	1 705 F	2 351 F	2 396 F	1 600 F	
Rejet-Défaut autorisation-Défaut provision	2 216 F		2 465 F	2 500 F	2 910 F	2 965 F	1 100 F	
Commission annuelle de gestion	1 069 F		NC	NC	NC	NC	1 000 F	

S'agissant des frais de mise en place d'un prélèvement, la Banque Socredo facture la prestation à 3 245 F tandis que le CCP ne facture que 1 100 F soit presque 3 fois moins.

CHEQUES

	BANQUE SOCREDO		BANQUE DE POLYNESIE		BANQUE DE TAHITI		CCP	
	1-oct.-07		1-juil.-07	1-juin-08	15-juin-07	25-sept.-08	14-juin-07	
ENVOI RECOMMANDE								
Territoire	886 F		1 681 F	1 705 F	1 174 F	1 316 F	gratuit	
Hors territoire	1 107 F				1 410 F	1 581 F	gratuit	
DEFAUT DE PROVISION								
Frais de dossier	3 855 F		4 480 F /dossier	4 544 F /dossier	2 351 F	2 396 F	1 600 F	
Rejet pour un chèque de moins de 5 967 F	3 580 F /chèque		3 580 F /chèque	3 580 F /chèque	3 570 F /chèque	3 580 F /chèque	3 500 F	
Rejet pour un chèque de plus de 5 967 F	3 318 F		4 480 F /dossier	4 580 F /dossier	4 141 F(frais rejet+frais déclaration)	NC		
OPPOSITION								
Ouverture de dossier	2 500 F		5 601 F	5 681 F	2 463 F	2 510 F	1 760 F	
AUTRE OPERATION								
Chèque certifié	2 703 F		2 913 F	2 955 F	2 463 F	2 510 F	1 200 F	

Le rejet d'un chèque pour défaut de provision génère une cascade de frais pouvant même dépasser le montant du chèque. Mais depuis février 2007, les pénalités retenues par les banques sont plafonnées selon le montant de l'incident et sa gravité. Dans tous les cas, ces pénalités ne peuvent pas être supérieures au montant des impayés.

Pour limiter les incidents, certaines banques ont précisé que, avant de refuser le paiement d'un chèque sans provision, un conseiller contactait l'émetteur du chèque pour l'informer du risque de rejet et lui permettre de réapprovisionner son compte.

BANQUE A DISTANCE

	BANQUE SOCREDO		BANQUE DE POLYNESIE		BANQUE DE TAHITI		CCP	
	1-oct.-07		1-juil.-07	1-juin-08	15-juin-07	25-sept.-08	14-juin-07	
INTERNET								
Abonnement mensuel	350 F		666 F	675 F	gratuit	gratuit	gratuit	
Virement ponctuel interbancaire local par internet	Gratuit		161 F	161 F	160 F	175 F	NC	
TELEPHONE								
Consultation du serveur vocal	5 UT / 4 premières min + 2 UT par tranche de 4 min		3 UT + coût de la communication	3 UT + coût de la communication	NC	NC	3 UT + coût de la communication	
MOBILE								
Abonnement	NC		NC	NC	NC	NC	990 F/an	

UT = unités telecoms = 34 F TTC

La BP et l'OPT facturent la consultation du serveur vocal au coût de la communication qui varie selon l'origine, la destination et l'heure de l'appel. Alors que la Banque Socredo propose un forfait unique.

CARTES BANCAIRES

	BANQUE SOCREDO		BANQUE DE POLYNESIE		BANQUE DE TAHITI		CCP	
	1-oct.-07		1-juil.-07	1-juin-08	15-juin-07	25-sept.-08	14-juin-07	
CARTE LOCALE	Carte Socredo		Carte HOA		Carte Tiare		Carte Fenua	
Cotisation annuelle	3 786 F		2 168 F à 3 352 F	2 199 F à 3 400 F	1 679 F à 2 799 F	1 711 F à 2 852 F	2 000 F	
Opposition	1 900 F		3 352 F	3 400 F	NC	NC	2 600 F	
Clôture ou non renouvellement	2 216 F		NC	NC	NC	1 600 F	gratuit	
Rédition du code secret	gratuit		NC	NC	559 F	570 F	2 000 F	
Frais de retrait sur automate autres banques	NC		gratuit	gratuit	NC	NC	gratuit	
Frais d'expédition sur le territoire	886 F en recommandé		1 681 F	1 705 F	NC	NC	500 F	
Frais d'expédition hors territoire	1 107 F en recommandé		NC	NC	NC	NC	1 000 F	
CARTE INTERNATIONALE								
Visa Classic (cotisation annuelle)	5 408 F		NC	NC	5 600 F	5 700 F	3 700 F à 4 950 F	
Visa Premier (cotisation annuelle)	16 138 F		16 804 F	17 044 F	16 800 F	17 110 F	16 000 F	
Opposition	2 700 F		2 240 F	2 272 F	NC	NC	5 000 F	

AUTRES PRODUITS : LES ASSURANCES

En plus de leur activité de dépositaire de fonds et de prêteur, les banques commercialisent d'autres produits comme une assurance automobile, habitation et pour protéger ses effets personnels.

Ici, nous nous sommes intéressés à un produit qui couvre certains risques comme la perte de papiers, le vol de téléphone portable, la perte ou le vol de moyens de paiement ou de clés.

	BANQUE SOCREDO-2008	BANQUE DE POLYNESIE-2008	BANQUE DE TAHITI-2008	CCP
	<i>Assurance Manina Pocket</i>	<i>Assurance Teora</i>	<i>Sécurillon</i>	
COTISATION				
Prime annuelle	2 900 F	3 258 F	2 004 F	
INDEMNISATION ANNUELLE				
Sécurité financière	280 000 F/sinistre	280 000 F/sinistre	218 304 F/sinistre	Produit non disponible
Sécurité vol d'espèces	90 000 F ou 36 000 F/sinistre	90 000 F ou 36 000 F/sinistre	"jusqu'à 54 576 F"	
Sécurité Clés	90 000 F/sinistre pour clé de coffre 36 000 F/sinistre et pour les autres clés	90 000 F/sinistre pour clé de coffre 36 000 F/sinistre et pour les autres clés	NC	
Sécurité Papiers	36 000 F/sinistre	36 000 F/sinistre	36 384 F/sinistre	
Sécurité téléphone portable	36 000 F/sinistre	36 000 F/sinistre	NC	

Vous êtes victime d'une agression physique pour vous forcer à faire un retrait à un distributeur de billets ?

Vous êtes victime d'une agression suite à un retrait à un distributeur ?

Ou victime d'un vol d'espèce suite à un malaise peu après un retrait ? Vous pouvez être remboursé des montants volés.

Vous pouvez prétendre à un remboursement du montant des espèces dérobées si vous présentez des justificatifs.

Pour chaque situation vous devrez apporter un certain nombre de documents listés dans votre contrat. Avant de signer, prenez le temps de lire le document proposé par votre banquier.

Principales conditions d'indemnisation en cas de vol ou de perte des moyens de paiement

- 1-Faire dans les meilleurs délais une demande de mise en opposition confirmée par un courrier à la banque.
- 2-Déposer plainte auprès des autorités de police en cas de vol ou d'utilisation frauduleuses des moyens de paiements.
- 3-Déclarer le sinistre auprès de son assureur.
- 4-Fournir un justificatif bancaire attestant les montants frauduleusement débités.
- 5- Attendre le courrier de la Banque accusant réception de votre demande de mise en opposition.
Les copies de toutes ces pièces sont à déposer auprès de votre assureur, lequel pourra déclencher une enquête sur les circonstances du sinistre.

Les contrats prévoient généralement que les indemnités soient versées au crédit du compte de l'assuré dans les 15 jours suivant la réception des pièces. Par ailleurs ils stipulent qu'aucun sinistre survenant lors des 8 premiers jours de la souscription de l'assurance ne sera indemnisé.

La perte ou le vol de vos clés, papiers doit s'accompagner obligatoirement de la perte ou du vol de l'un de vos moyens de paiement. A défaut, pas d'indemnisation.

Si les deux banques proposent un contrat quasi identique, l'examen des documents révèle quelques nuances dans la rédaction.

Par exemple pour le remboursement des frais de renouvellement de vos papiers.

La Banque Socredo indemnise les frais pour la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire. La Banque de Tahiti rajoute à cette liste la « carte de séjour ».

Le contrat de la Banque de Polynésie se contente de mentionner le terme « vos papiers officiels ».

Concernant le contrat « Sécurillon » de la Banque de Tahiti, il nous a été impossible d'obtenir un exemplaire sans être client. Les informations ont donc été recueillies sur le prospectus du produit.

Enfin en cas de vol de votre téléphone mobile seul le prix des communications vous sera remboursé et non le remplacement de votre appareil.